

Fiche Coursus

Département : Instruments polyphoniques

Discipline : Piano complémentaire

Cette fiche cursus a pour objectif de préciser les contenus pédagogiques de l'enseignement du piano complémentaire au Conservatoire à Rayonnement Régional de Saint-Maur-des-Fossés. Elle complète le règlement des études et le règlement intérieur en vigueur.

Professeur : Vardan Mamikonian

Organisation du cursus

Durée : 2 ans

Conditions d'accès :

Cette classe est ouverte aux élèves déjà en scolarité au CRR de Saint Maur à partir du 3^{ème} cycle spécialisé dans toutes les disciplines. La priorité est néanmoins donnée aux élèves présentant des concours de l'enseignement supérieur pour lesquels une épreuve de piano est demandée. Pour les nouveaux élèves, un test d'orientation en début d'année scolaire pourra permettre d'accéder directement à la seconde année. Après l'obtention de l'UV, il est possible de poursuivre les cours en fonction du nombre de places disponibles.

Durée hebdomadaires des cours : 30 mn

Examen de fin d'année :

1^{ère} année : examen de contrôle avec deux morceaux travaillés dans l'année avec le professeur
2^{ème} année : deux morceaux travaillés dans l'année avec le professeur du niveau de fin de 1^{er} cycle en piano.

Cet examen public se déroule en fin d'année scolaire. Un seul redoublement est possible. Le jury est présidé par le Directeur du Conservatoire ou son représentant et le professeur de la discipline. Il se prononce sur le passage ou non en cycle supérieur. En cas de réussite, une mention est décernée à l'élève : Très Bien ou Bien. La mention Assez Bien ne permet pas à l'élève de passer dans l'année supérieure. L'absence de mention entraîne le renvoi définitif de l'élève.

L'UV s'obtient au terme de la 2^{ème} année avec la mention Bien ou Très Bien.